



**HAL**  
open science

## Internationalisation de la recherche

Emilie Biland

► **To cite this version:**

Emilie Biland. Internationalisation de la recherche. Palimpseste. Sciences, humanités, sociétés , 2019, 1 (2), pp.8 - 10. hal-03051474

**HAL Id: hal-03051474**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03051474v1>**

Submitted on 10 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Internationalisation de la recherche : une expérience franco-qubécoise

*Palimpseste*, n°2, 2019

PAR ÉMILIE BILAND\*

TOUS LES UNIVERSITAIRES CONNAISSENT cette antienne : pour être un chercheur ou une chercheuse accomplie, il faut être « internationalisée ». Dans les universités et les organismes de recherche, plusieurs services et programmes promeuvent cette internationalisation, à laquelle les procédures d'évaluation accordent une place croissante, sans pour autant en donner une définition consensuelle. Faut-il donner la priorité aux circulations des individus entre pays, aux recherches sur des « cas » étrangers, ou encore aux publications dans des supports internationaux ? Mais cette internationalisation ne tend-elle pas à renforcer l'hégémonie des recherches anglo-américaines – l'anglais devenant la *lingua franca* scientifique – au risque de délaissier l'étude de nos propres sociétés et de restreindre les échanges, pourtant de plus en plus encouragés, avec les acteurs et actrices non académiques ?

Ce court texte propose d'éclairer quelques-uns de ces enjeux à partir d'une expérience personnelle d'internationalisation, encore peu fréquente dans les sciences sociales françaises : née et formée en France (jusqu'à un doctorat obtenu en 2008 à l'École normale supérieure et à l'École des hautes études en sciences sociales), j'ai été pendant quatre ans professeure adjointe au département de science politique de l'université Laval, dans la ville de Québec, au Canada. En 2014, je suis revenue en France en tant que maîtresse de conférences à l'université Rennes 2 tout en continuant à mener des recherches et à encadrer des doctorants outre-Atlantique.

## Vivre et travailler à l'étranger

Les modalités et la durée de cette mobilité ont favorisé mon immersion dans la société et l'espace académique québécois. Ayant fait le choix de comparer l'encadrement public de la vie privée en France et au Québec<sup>1</sup>,

\* Jusqu'en 2019, É. Biland était maîtresse de conférences en science politique à l'université Rennes 2 et membre de l'unité mixte de recherche Arènes (UMR 6051, CNRS). Elle est à présent professeure de sociologie à Sciences Po Paris, membre du Centre de sociologie des organisations.

j'ai travaillé sur les pratiques domestiques quotidiennes et sur les styles de vie de différents milieux sociaux. Décoder les formes d'épargne accessibles aux ménages ; repérer les stratégies de distinction en matière éducative (hiérarchie des activités sportives, écoles privées les plus prisées, etc.) ; voire identifier les positions de classe et les styles de féminité et de virilité à partir des manières de se vêtir, de parler et de se mouvoir : de tels repérages prennent du temps et mobilisent des ressources davantage construites dans ma vie quotidienne de mère de jeunes enfants qu'à l'université. En parallèle, j'ai assumé l'ensemble des responsabilités dévolues aux professeurs de l'université Laval, y compris celles qui étaient alors peu fréquentes en France : évaluer des doctorants dès le début de la carrière ; recruter un grand nombre d'assistants de recherche ; enseigner dans une salle d'« apprentissage actif »<sup>2</sup>. Plus que ne l'aurait permis un statut de professeure invitée, ce statut professionnel a débouché sur une véritable acculturation académique, au sein d'un espace plus internationalisé que celui dont j'étais originaire.

Je n'en ai pas moins conservé la position d'entre-deux par laquelle le sociologue Georg Simmel a caractérisé « l'étranger » au début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Indice immédiat d'extranéité, ma manière de parler a été un atout pour me familiariser avec mon objet d'étude : elle a conduit mes interlocuteurs et interlocutrices à expliciter leurs pratiques et les normes qui les orientent, plus qu'ils ne l'auraient sans doute fait avec un « national ». Mais j'ai aussi dû travailler à réduire cette distance linguistique, notamment durant les cours en amphithéâtre, où mon « accent français » pouvait compliquer la compréhension de mes propos, et où mon registre de langue, forgé dans les institutions élitistes parisiennes, risquait d'être perçu, sinon comme hautain, du moins comme intellectualisant

1 Voir Émilie Biland, *Gouverner la vie privée. L'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS Éditions, 2019.

2 Dans celle-ci, l'enseignante se trouve au centre de la salle de cours, et chaque « équipe d'étudiants » dispose d'une table et d'un écran pour travailler ensemble et donner à voir ses résultats aux autres.

3 Georg Simmel, « Digressions sur l'étranger », dans *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* [1908], trad. L. Deroche-Gurcel & S. Muller, Paris, PUF, 1999.

à l'excès. Enfin, cette socialisation académique secondaire n'a pas débouché sur une conversion épistémologique : loin d'embrasser la science politique positiviste alors majoritaire au sein de mon département, je me suis plutôt orientée vers les approches critiques et/ou pluridisciplinaires, davantage compatibles avec ma socialisation intellectuelle primaire.

De retour en France, j'ai décidé de poursuivre mon implication dans l'espace académique québécois : mes engagements auprès d'étudiants en cours de formation, ainsi que la conviction que mon immersion de quatre années constituait un atout majeur pour continuer à travailler sur cette société, sont les principales raisons de cet engagement prolongé. Depuis cinq ans, je me rends donc une à deux fois par an au Québec, pour une durée d'une semaine à un mois, afin de travailler avec des étudiants et des collègues, de présenter mes travaux dans des congrès internationaux (nombreux à Montréal !) et de mener de nouvelles investigations empiriques. Je suis devenue une « experte » du Québec, pour les collègues cherchant à faire évaluer des articles arrivés d'Amérique du Nord, pour les étudiants projetant d'y poursuivre leurs études, comme pour les hauts fonctionnaires et militants engagés dans les réformes du droit de la famille. Je m'attache d'ailleurs à souligner les non-dits et les limites du « modèle québécois » que ces réformateurs et réformatrices invoquent fréquemment.

### Inégales mobilités

Au-delà de cette expérience individuelle, cette brève autoanalyse renseigne sur des processus partagés par nombre de chercheurs. Le premier renvoie à la tension entre distanciation et dépaysement, centrale dans l'analyse des relations d'enquête ethnographique<sup>4</sup> : si faire du terrain à l'étranger est immédiatement perçu comme relevant du dépaysement, on ne saurait ignorer que celui-ci existe aussi près de chez soi, notamment dans les relations d'enquête marquées par la distance de classe et/ou d'origine. Il est aussi frappant de constater à quel point le fait de détenir une nationalité non stigmatisée (française) et de jouir d'un statut valorisé (professeure d'université) a été une ressource pour réduire la distance avec mes enquêtés appartenant pour la plupart aux classes supérieures – qui ont souvent voyagé en France et qui apprécient le français hexagonal comme nos autres productions culturelles...

Les conditions, professionnelles et personnelles, des mobilités académiques constituent un autre enjeu central au moment où les instances dirigeantes de l'enseignement supérieur appellent à leur généralisation. Je n'aurais pas accepté la proposition d'embauche de l'université Laval si ce départ outre-Atlantique n'avait fait sens d'un point de vue familial. Je ne serais sans doute pas arrivée à Rennes si mon conjoint avait trouvé professionnellement sa place au Québec et je ne pourrais y retourner régulièrement s'il ne prenait pas en charge nos enfants durant mes déplacements. Les inégalités de genre dans les mobilités professionnelles sont bien connues<sup>5</sup> ;

elles doivent aussi être prises en compte dans le monde académique où les femmes se heurtent toujours à un solide plafond de verre. La structuration nationale des marchés universitaires est un autre facteur à considérer. Le marché français est nettement plus fermé aux docteurs qui n'y ont pas été formés que son équivalent québécois. Bien des Français en poste à l'étranger (souvent parce que les postes stables au sein des universités françaises sont rares) s'interrogent sur leurs chances de réussir à y revenir. D'un point de vue strictement professionnel, ce retour est-il d'ailleurs désirable, tant les

conditions de travail et de rémunération sont moins propices ici que dans beaucoup de pays du « Nord » ? Dans la plupart des universités françaises, la surcharge de travail est un frein majeur aux mobilités internationales : quand l'année universitaire se prolonge jusqu'à la mi-juillet, que les décharges d'enseignement sont rares et que les financements se concentrent, il y a fort à parier que l'injonction à l'internationalisation renforce la différenciation, voire la hiérarchisation, entre les différents segments de l'enseignement supérieur. Il est donc essentiel de développer les structures locales d'échanges internationaux telles que l'Institut des Amériques de Rennes<sup>6</sup> dont l'existence m'a clairement encouragée à poursuivre mes travaux sur ce continent. Toutefois, seules des conditions de travail véritablement compatibles avec la recherche permettraient au plus grand nombre de « s'internationaliser ».

4 Voir notamment Stéphane Beaud & Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997, 4<sup>e</sup> éd. augm., 2010.

5 Pour la haute fonction publique, voir Catherine Marry et al., *Le Plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin, 2017.

6 Voir le site de l'IDA-Rennes : [idarennes.hypotheses.org](http://idarennes.hypotheses.org).





Photo © Émilie Biland.

Les marais du Nord, près de Québec.

### Les langues de la comparaison internationale

Enfin, le vis-à-vis franco-québécois invite à se pencher sur la langue des sciences sociales. Ainsi que je l'ai noté dans un article publié avec Fabien Desage (autre politiste français passé par le Québec)<sup>7</sup>, le français partagé facilite la mise en comparaison de ces deux espaces. Il compte beaucoup dans l'impression d'accessibilité et dans la construction d'un sentiment – souvent trompeur – d'intelligibilité immédiate. Lorsqu'on écoute celles et ceux qui (se) comparent, il n'est pas rare d'entendre un *a priori* sur la proximité entre ces deux sociétés, voire l'aveu d'un certain confort à s'y exprimer et à y faire de la recherche dans sa langue. La communauté linguistique réduirait ainsi les ambiguïtés liées à la traduction, voire les risques de l'incompréhension, difficultés majeures du comparatisme. Pourtant, l'usage partagé du français accroît paradoxalement les risques d'« illusion terminologique<sup>8</sup> », la rendant plus insidieuse. C'est donc bien contre l'évidence et l'immédiateté de la mise en équivalence qu'il faut lutter, tant le français parlé dans les deux espaces garde d'importantes spécificités,

7 Émilie Biland & François Desage, « Vers un enracinement cosmopolite. Sciences et pratiques de la comparaison internationale », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 120 : France / Québec : (se) comparer, 2017 / 4, p. 7-35.

8 Franz Schultheis, « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », *Droit et société*, n° 11-12, 1989, p. 219-244.

9 Voir, parmi les initiatives récentes de conscientisation : [labos1point5.org/texte-fondateur](http://labos1point5.org/texte-fondateur).

qui se logent moins dans la variété du vocabulaire que dans les usages différenciés des mêmes mots.

Comparer en français implique donc, peut-être plus encore que face à des langues évidemment « étrangères », une attention aux sens des mots, à leurs usages et significations en contexte. En passant à l'anglais, à partir de données constituées en français hexagonal et en français québécois, c'est bien à une deuxième opération de traduction que l'on se livre, qui risque fort d'aplanir ce que ces idiomes nous disent différemment. La publication en langue anglaise est aujourd'hui le principal vecteur de communication avec d'autres aires linguistiques ; elle ne peut donc être ignorée. Mais on perdrait beaucoup à en faire la voie exclusive de diffusion des savoirs. La diversité linguistique est un facteur de pluralisme épistémologique, lui-même source d'imagination sociologique. Elle facilite de surcroît l'appropriation des recherches au-delà des cercles académiques – pour renforcer la connaissance que les sociétés ont d'elles-mêmes, et pas seulement pour étoffer nos CV.

Durant l'été 2019, grâce au programme de soutien à la mobilité internationale de l'InSHS-CNRS, j'ai débuté un nouveau « terrain » au Chili. Je suis absolument ravie de ce nouveau dépaysement scientifique, en espagnol et dans l'hémisphère sud. Mais, à l'instar de mes pérégrinations sociologiques, l'injonction à l'internationalisation scientifique occulte trop souvent son coût écologique<sup>9</sup> – dont nous devrions pourtant nous préoccuper sans tarder.